PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE
(COUPES ET CHAMPIONNATS)

Réunion du : **18 octobre 2023**
A : **10H00**

Présidence : **BESNIER Gaëtan**

Présents : **VERIN Pierre, BROCHARD Philippe,**
GILLET Gérard

Excusé : **BAYARRI Jean-Claude**

Assiste : **DEMAY Anne-Marie, Alexandre MONNIER**

FORFAITS

DU 14 OCTOBRE 2023
COUPE D'EURE-ET-LOIR U18
VILLEMEUX-SUR-EURE / BREZOLLES

Match non joué

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end […] »,

Considérant le mail du club de Brezolles du vendredi 13 octobre 2023 à 7h22,

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait à Brezolles (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice au club de Villemeux (3/0 et 3 points), en application de l'article 6.1.f des RG de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2023/2024,

Inflige une amende de 38 € au club de Brezolles.

DU 15 OCTOBRE 2023
COUPE DU DISTRICT
LEVES / THIRON GARDAIS

Match non joué

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end […] »,

Considérant le mail du club de Thiron Gardais du vendredi 13 octobre 2023 à 21h17,

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait à Thiron-Gardais (3/0) pour en reporter le bénéfice au club de Lèves (3/0), en application de l'article 6.1.f des RG de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2023/2024,

Inflige une amende de 220 € au club de Thiron-Gardais.

DU 15 OCTOBRE 2023
COUPE D'EURE-ET-LOIR VETERANS
DREUX A. PORTUGAIS / BEVILLE LE COMTE

Match non joué

La Commission,

Jugeant sur le fond et en première instance,

Considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts dispose que « tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétitions de la Ligue ou du District concerné, par courriel, avant le vendredi 12h00 pour une rencontre ayant lieu le week-end […] »,

Considérant le mail du club de Béville-le-Comte du vendredi 13 octobre 2023 à 10h49,

Par ces motifs :

Décide de donner match perdu par forfait à Béville-le-Comte (3/0 et -1 point) pour en reporter le bénéfice au club de Dreux A. Portugais (3/0 et 3 points), en application de l'article 6.1.f des RG de la Ligue Centre-Val de Loire et de ses Districts,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2023/2024,

Inflige une amende de 220 € au club de Béville-le-Comte.

ABSENCES DE FMI

Il est rappelé aux clubs qu'en cas de dysfonctionnement de la FMI, la feuille de match « papier » est à faire en utilisant une feuille de match vierge qui est présente sur le site du District.

Il est également rappelé qu'un rapport de non-utilisation de la FMI doit être transmis en même temps que la feuille de match papier. Document disponible également sur le site du District.

DU 15 OCTOBRE 2023
COUPE VETERANS
BROU / C'CHARTRES

La commission :
Considérant l'absence de FMI et la présence d'une feuille papier avec score 0-5 pour le C'Chartres,
Considérant le rapport de non utilisation de la tablette,

inflige un 1er avertissement au club de Brou.

DU 15 OCTOBRE 2023
COUPE DU DISTRICT
GALLARDON / DREUX HORIZON

La commission :
Considérant l'absence de FMI,
Considérant le rapport de non utilisation de la tablette,

inflige un 1er avertissement au club de Gallardon.

REPORTS DE MATCHS

COUPE DU DISTRICT

- Maintenon 2 / Chérisy → replacé au dimanche 29 octobre 2023
- Anet / Saint-Georges-sur-Eure 2 → replacé au dimanche 29 octobre 2023
- Epernon 2 / Ymonville 1 → replacé au dimanche 29 octobre 2023

COUPE D'EURE-ET-LOIR U18

US Vallée du Loir / FC Rémois → replacé au samedi 25 novembre 2023

COUPE D'EURE-ET-LOIR U15

- Courville-sur-Eure / Mainvilliers → replacé au samedi 25 novembre 2023
- Dammarie / C'Chartres → replacé au samedi 25 novembre 2023
- Luisant / Nogent → replacé au samedi 25 novembre 2023

VETERANS D3

-US Vallée du Loir / Angerville → replacé au dimanche 19 novembre 2023

DECLARATIONS DE TOURNOIS

Pour information, déclarations de tournois Futsal du club de Lucé Ouest :
- samedi 23 décembre 2023 - catégorie U8-U9 + U10F
- samedi 6 janvier 2024 - catégorie U10-U11

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

Le Président de séance
BESNIER Gaëtan

Le secrétaire de séance
DEMAY Anne-Marie